

# **Monter un projet de maison de santé et y exercer**

**Anne GUILBERTEAU**

**Coordinatrice de la FemasIF**

**Anas TAHA**

**Maison de santé de Sucy-en-Brie**

# Le vocabulaire

Les **cabinets médicaux** (isolé ou en groupe)

Les **Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)**  
Mono ou pluri Sites

Les **Centre de Santé Pluriprofessionnels (CDS)**

**Les territoires de Santé**

**Santé primaire / soins de 1<sup>er</sup> recours**

# Nouvelle modalité d'organisation du 1er recours

- Explosion des maladies chroniques
- Patient complexe polypathologique
- Allongement de la durée de vie
- Problème de démographie médicale et paramédicale
- Organisation des soins :
  - ✓ Nombreux acteurs différents
  - ✓ Nécessité d'augmenter l'efficacité
  - ✓ Démographie des professionnels de santé

**➔ Besoin de coordination pluri professionnelle**

# Le vocabulaire

## Des définitions proches MSP/PSP/CDS: équipe, projet, 1<sup>er</sup> recours

- > **Maison de santé** - Un lieu où exerce une *équipe de soins de premier recours* composée d'au moins deux généralistes et un autre professionnel de premier recours
- > **Pôle de santé ou Maison de santé pluri sites**- Une équipe de soins de 1<sup>er</sup> recours sans lieu unique, sur un territoire défini- *Une MSP peut être une équipe hors les murs (rapprochement PSP et MSP)*
- > **Centre De Santé** - *Un exercice salarié, des portages variés (municipaux, mutualiste, associatif)*

## Le 1<sup>er</sup> recours

- Définition dans la loi HPST (art. 36) –
- Précisée dans le guide du Schéma Régional d'Organisation des Soins.
- **3 fonctions** : porte d'entrée dans le système de santé (diagnostic, orientation, traitement) - Suivi des patients et coordination de leurs parcours - Prévention, dépistage et éducation à la santé
- **Les acteurs des soins de 1<sup>er</sup> recours** : MG (+gynécologues, pédiatres, ophtalmos), dentistes, biologistes, sages-femmes, pharmaciens - IDE, kiné, pédicures-podologues, psychologues, orthophonistes.....

# Le vocabulaire

## MSP et Pôles (code de Santé Publique article L. 6323-3 et L6323-4)

« La maison de santé est une personne morale constituée entre **des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens...** Ils assurent des **activités de soins** sans hébergement de **premier recours** (...) et peuvent participer à des **actions de santé publique**, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le **cadre du projet de santé** qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé. »

- 1034 MSP en fonctionnement en France
- 80 MSP ouvertes et 171 (ouvertes, en projet, en réflexion en Ile de France

# Le projet de santé

- Pré requis à l'ouverture et au fonctionnement d'une maison de santé. 3 volets
  
- 1. Diagnostic préalable des besoins du territoire d'implantation
  
- 2. Projet professionnel
  - Composition et gestion de la structure
  - Outils de pluri-professionnalité
  - Mise en œuvre dispositif information (logiciel de partage des données)
  - Implication dans la formation
  
- 3. Projet d'organisation de la prise en charge
  - Accès aux soins et continuité des soins
  - Coopération et coordination externe
  - Qualité de la prise en charge
  - Projets innovants

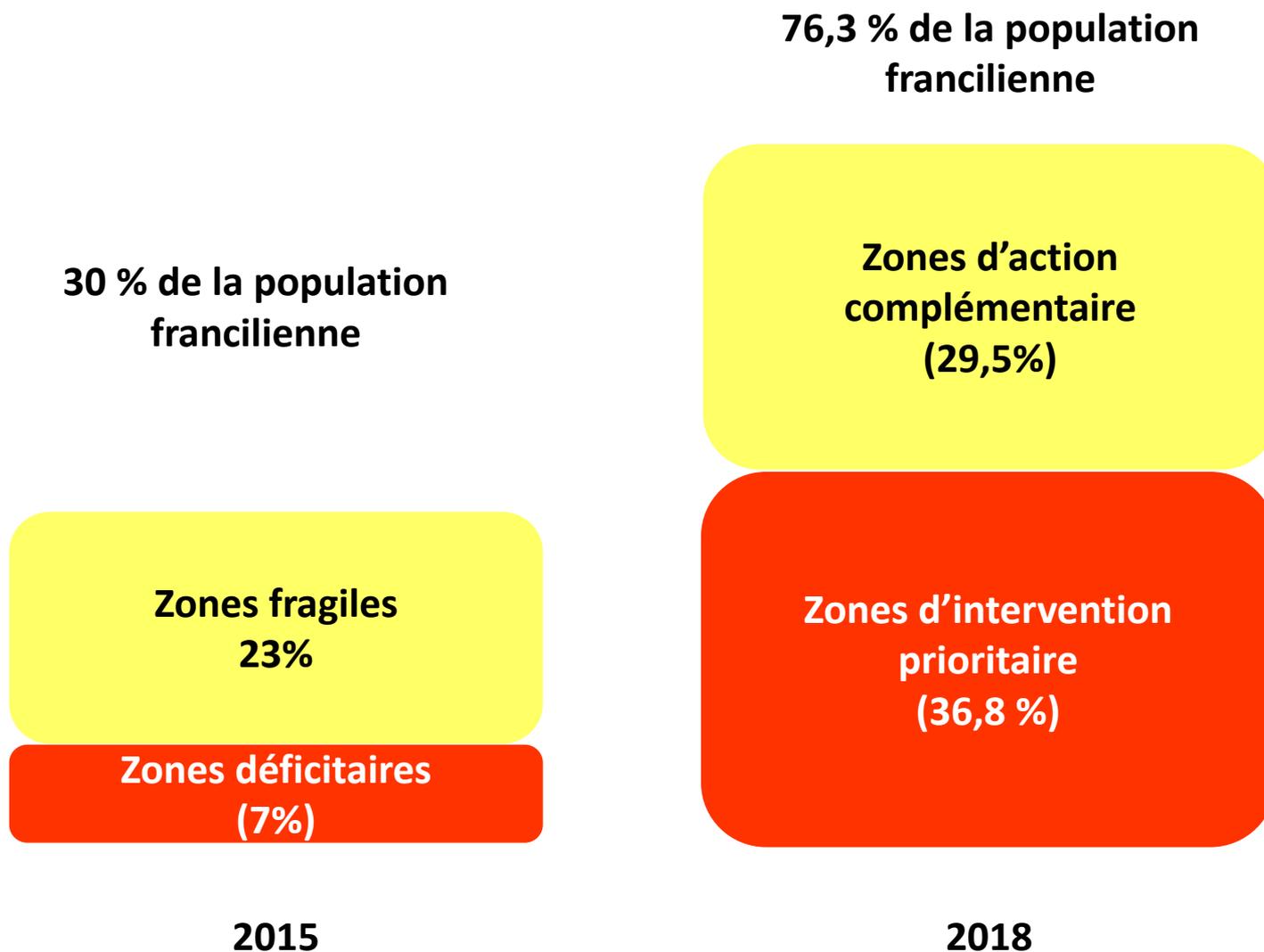
# Données nationales et régionales

- Un nouveau zonage
  - des « **zones d'intervention prioritaire** », représentant plus de 4,4 millions d'habitants (soit 37% de la population francilienne), éligibles aux aides à l'installation et au maintien de l'Assurance Maladie (contrats conventionnels CAIM, COTRAM, COSCOM, CSTM) et de l'Etat (PTMG, PTMR, CESP...)
  - et des « **zones d'action complémentaire** », représentant 4,7 millions d'habitants supplémentaires (39% de la population francilienne), éligibles aux seules aides de l'Etat

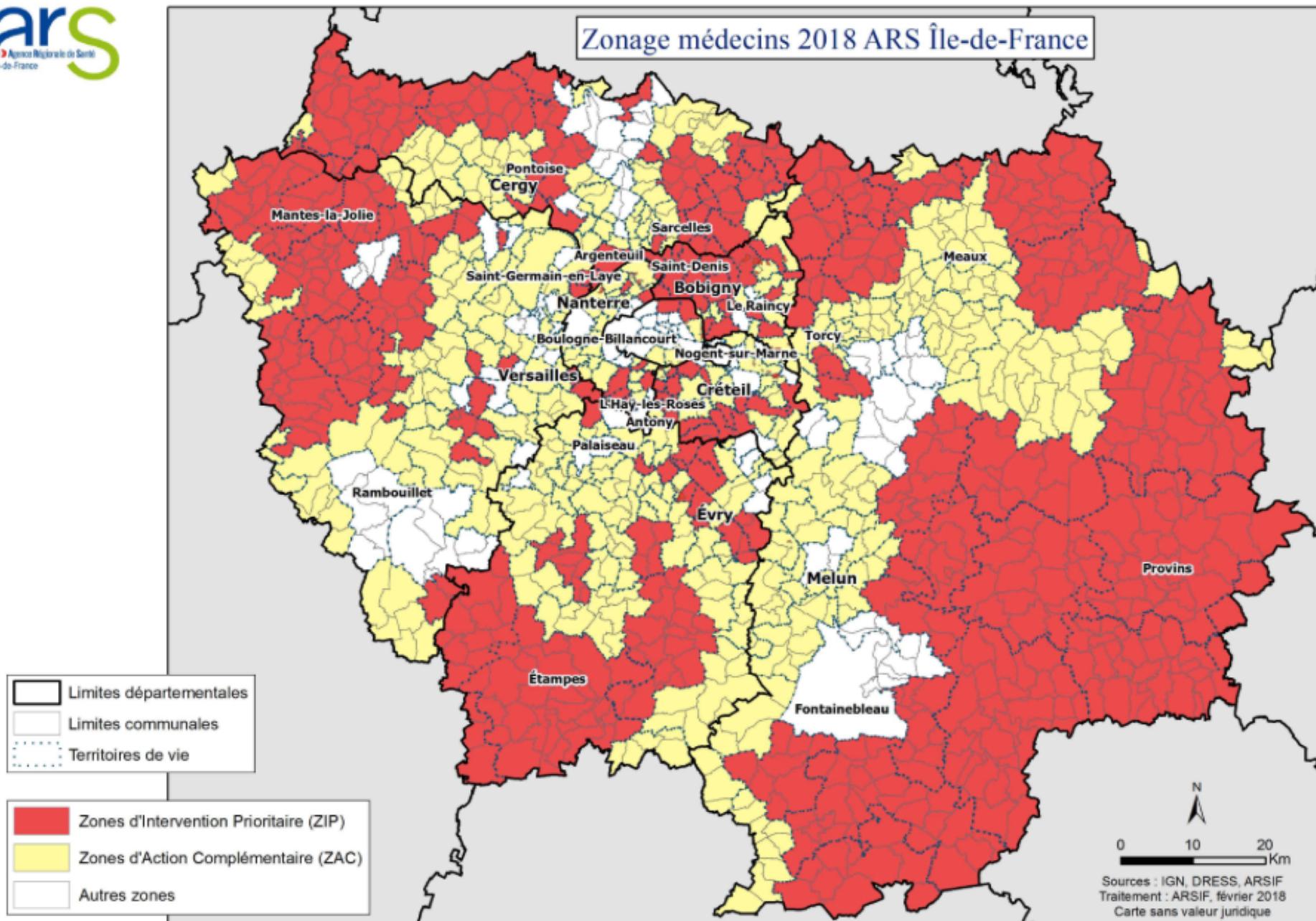
# Le zonage

- Permet de définir des zones par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins
- Méthode de calcul prend comme indicateur principal l'APL (accessibilité potentielle localisée) :
  - L'activité de chaque médecin
  - Le temps d'accès
  - La consommation de soins par classe d'âge
- D'autres zonages (chirurgien-dentiste, MK, IDE, orthophoniste et sage-femme) sont en cours de préparation

# Zonages SROS 2015 et zonage 2018



## Zonage médecins 2018 ARS Île-de-France



# Aides spécifiques aux médecins associées au zonage

## **Aides ARS / Etat :**

PTMG : primo-installation, revenu mensuel brut garanti de 6 900€, rémunération en cas de maternité de 3 105€

PTMA : complément rémunération en cas d'interruption maternité, paternité, maladie jusqu'à 3 105€

PTMR : rémunération forfaitaire jusqu'à 4 600€

CESP par le CNG : allocation mensuelle pendant les études

## **Aides CPAM :**

CAIM : installation jusqu'à 50 000€ (+12 500€)

COTRAM : transmission jusqu'à 20 000€ (+4 000€)

COSCOM : stabilisation jusqu'à 5 000€ (+2 610€)

CSTM : activité partielle jusqu'à 20 000€ (+4 000€)

# Aides spécifiques à l'installation en exercice collectif

- **Ville de Paris :**
  - **Paris Med'** : subvention jusqu'à 15 000 € par professionnel de santé (PS) s'installant en exercice collectif (au moins 3 PS dont un médecin généraliste) pour la réalisation de travaux et / ou l'acquisition d'équipement
  - **MSP** : subvention jusqu'à 130 000 € pour la réalisation de travaux et / ou l'acquisition d'équipement pour la création d'une MSP
- **ARS / FIR :**
  - Subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur les statuts juridiques, le modèle économique, la programmation architecturale et la finalisation du projet de santé ;
  - aide au démarrage pour faciliter l'acquisition d'un système d'information partagé et labellisé ASIP et d'équipements collectifs destiné à l'exercice pluri-professionnel
- **Conseil Régional** : Aides en investissement (travaux et équipements) à l'installation des professionnels de santé exerçant seuls, en cabinet de groupe ou en maison de santé pluridisciplinaire

# Territoire 1 (ZIP)

des « **zones d'intervention prioritaire** », représentant plus de 4,4 millions

*Aides pour les médecins :*

**Aides ARS** : PTMG, PTMA, PTMR

**Aides CPAM** : CAIM, COTRAM, COSCOM, CSTM

**CESP par le CNS**

**Conseil Régional**

*Pour les professionnels de santé s'installant en exercice collectif :*

**Municipalités (Ville de Paris)**

**ARS / FIR (CSOS)**

**Conseil Régional**

# Territoire 2 (ZAC)

Des « **zones d'action complémentaire** », représentant 4,7 millions d'habitants supplémentaires

*Aides pour les médecins :*

**Aides ARS : PTMG, PTMA, PTMR**

**Conseil Régional**

*Pour les professionnels de santé s'installant en exercice collectif :*

**Municipalités (Ville de Paris)**

**ARS / FIR (CSOS)**

**Conseil Régional**

# Territoire autre

*Aides pour les médecins :*

**Conseil Régional** : en cas de besoin local démontré par un diagnostic de santé

*Pour les professionnels de santé s'installant en exercice collectif :*

**Municipalités (Ville de Paris)**

**ARS / FIR**

**Conseil Régional** : en cas de besoin local démontré par un diagnostic de santé

# La Fémasif

**La Fémasif** est une association (Loi 1901), elle existe depuis 2011 et regroupe des professionnels de santé (ou des équipes de professionnels de santé) impliqués dans des maisons ou pôles de santé (ou dans des projets) en Ile de France.

SITE : [www.femasif.fr](http://www.femasif.fr)

C'est également la branche francilienne de la Fédération française des Maisons et Pôles de Santé.

# La FémasIF



## Nos objectifs:

### ***Promouvoir l'exercice coordonné et regroupé de 1<sup>er</sup> recours***

- En participant à des débats avec des élus, des rencontres avec de jeunes professionnels...
- En intervenant dans différents comités et instances institutionnelles : Comité FIR de l'ARS, conférences de territoires....

### ***Soutenir les équipes de professionnels de santé***

- En améliorant les connaissances des professionnels et en facilitant l'échange d'informations
- En soutenant l'émergence d'équipes porteuses de projet et les équipes en activité

# Nos accompagnements



Contactez nous pour discuter plus spécifiquement de votre projet et avoir des informations: *diagnostic territorial, projet de santé, éléments juridiques, aspects économiques, accès aux financements....*

## ***Diffusion d'informations***

Une lettre est réalisée et des actualités nationales et régionales postées sur le site FémasIF

## ***Projets régionaux :***

Nous accompagnons plusieurs MSP dans des projets autour des nouvelles pratiques éducatives, une démarche d'auto évaluation et en partenariat avec l'EHESP la formation des coordinateurs MSP.

## ***Une équipe de pairs facilitateurs***

19 facilitateurs/trices FémasIF peuvent intervenir lors de débats sur les MSP comme auprès d'équipes de professionnels.

**Des professionnels de santé** (MG, IDE, kiné...) en activités dans des structures pluri professionnelles et formés spécifiquement.

## ***Réunions, visites de sites, journée régionale***

Des **temps de rencontre** entre équipes sont organisés, pour permettre les échanges, renforcer les connaissances sur certains éléments techniques : systèmes informatiques, projets de santé, éléments juridiques...

# Quelques recommandations pratiques

- Prendre son temps - Se faire accompagner
- Faire du lien avec les élus/ collectivités locales – institutions (ARS....)
- Les 6 cubes du montage

Une équipe

Diag de territoire

Projet de santé

Éléments  
juridiques

Éléments  
financiers

Les locaux

# Par où commencer ?

- **Quelques étapes :**
  - Former /intégrer un groupe de professionnels de soins primaires (association)
  - Identifier votre territoire de santé
  - Réfléchir à votre projet de santé
  - Identifier les besoins de votre territoire de santé
- **Durée moyenne entre l'idée de projet et l'ouverture : 2 à 3 ans**

# Former/ intégrer un groupe de professionnels de soins primaires (association)

- Objectif : créer une **dynamique de groupe** !
- Identifier le **leader** du projet (pièce principale de l'édifice)
- Identifier les professionnels concernés (rencontres personnelles)
- **Mobiliser** les professionnels de santé (beaucoup d'énergie et de temps) .
- Faire exprimer les **attentes/motivations** de chacun
- **Donner du sens** au projet en respectant les valeurs de chacun

# Identifier votre territoire de santé

- Le diagnostic du territoire
  - ✓ faire une analyse de la situation locale (analyse d'opportunité).
  - ✓ cerner les besoins et les attentes, tant des professionnels, que de la population et des collectivités territoriales.
- Une fois le territoire défini, reste à analyser
  - ✓ la démographie de la population locale et ses perspectives
  - ✓ la démographie locale des différentes professions de santé
  - ✓ l'analyse de l'offre de soins
  - ✓ l'analyse des besoins de soins (maladies les plus fréquentes)
- Sources d'information
  - ✓ requête auprès de la CPAM
  - ✓ les ORS
  - ✓ le SROS (schéma régional d'organisation sanitaire)

# Réfléchir à votre projet de santé

**Le projet de soins** = mode de réponse aux demande de soins de la population

- modalités de la réponse aux demandes de soins programmés et non programmés
- modalités de prise en charge des maladies chroniques
- organisation de la prévention et du dépistage
- participation à des réseaux existants, etc...

**Le projet professionnel** = organisation du travail.

- gestion des données
- protocoles pluridisciplinaires
- éducation thérapeutique
- maîtrise de stage / formation
- coordination avec les autres professionnels du sanitaire et du social environnants

# Ce qu'il faut retenir

-> ***Un exercice attractif*** : travail en collectif, ne pas faire que du soins, aborder différents domaines (santé publique...) meilleures conditions de vie privée et professionnelle...

-> ***L'amélioration de la pratique*** : prise en charge *d'équipes de soins de 1<sup>er</sup> recours* : cohérence territoriale, amélioration des suivis individuels notamment sur des cas complexes, malades chroniques...

-> Pour renforcer ***l'enseignement de la pratique de santé primaire*** aux professionnels en formation et le développement de la discipline de Médecine Générale dans sa spécialité en Santé Primaire

-> **Un mouvement national et régional favorable**: Stratégie nationale de Santé, création des ARS (pilotage de l'offre de soins), Assurance Maladie...

# Quelques sites

- **Site ASIP** (dont cahier des charges sur les syst informatiques)

<http://esante.gouv.fr>

- **Site HAS** dont les aides à l'élaboration de protocoles pluriprofessionnels

<http://www.has-sante.fr>

- **Site de la FFMPS**

(informations sur les évolutions réglementaires, les fédérations régionales, les ENMR ....) <http://www.ffmps.fr>

- *Site de la femasif* <http://www.femasif.fr>

- **Site ARS IDF** (infos sur les installations de professionnels)

- **PAPS** <http://www.iledefrance.paps.sante.fr/S-installer-en-exercice-coordo.140318.0.html>

# Questions

